I I I 111

Liberti •1;aliti • Fraternitj
REPUBLIQUE FRANCAISE

MISSION PERMANENTE DE LA FRANCE AUPRES DES NATIONS UNIES

Discours general de l'ouverture de la 47eme Commission Population et Developpement

Intervention prononde par M. Alexis LAMEK
Representant permanent adjoint de la France auprês des Nations Unies

New York, le 7 avril 2014

Verifier au prononce

One Dag HammarskjOld Plaza 245 East 47th Street New York, NY 10017

Mesdames et messieurs,

En cette armee de 20 e anniversaire de la conference du Caire, je voudrais rappeler l'engagement de la France pour la mise en oeuvre de son programme d'action. Cet agenda a ótabli un lien clair entre developpement et droits de l'Homme, qui repose sur un principe qui est cher a la France, l'egalite entre les hommes et les femmes.

Je salue a ce titre les progrês realises depuis 20 ans en matiere de legislation et de politiques publiques qui ont permis une nette amelioration des conditions de vies des populations et en particulier des femmes dans de nombreuses regions du monde.

Mais nous sommes encore loin d'atteindre l'objectif que nous nous sommes fixe de garantir aux personnel, et en particulier aux femmes et aux jeunes, les moyens de faire des choix libres et eclaires quanta leur vie sexuelle, affective et reproductive et d'avoir accês a des services adaptes et de qualite.

Aujourd'hui encore, plus de 220 millions de femmes n'ont pas acces aux methodes

hommes, l'accês a des avortements securises sont autant de points du programme d'action du Caire qui doivent etre completement mis en oeuvre.

Il faut egalement lever les barrieres legales qui freinent l'acces des femmes et des adolescentes a un avortement securise et depdnaliser l'interruption volontaire de grossesse.

Nous devons maintenant travailler a un programme d'action resserre autour des principaux enjeux &finis par le rapport du Secretaire General de mise en oeuvre operationnelle du programme d'action du Caire apres 2014.

Mais cette session presente une grande importance aussi pour les discussions en cours sur la definition du nouvel agenda post-2015 pour le developpement. Nous avons la conviction que l'annee 2015 doit marquer un tournant decisif pour les droits de l'homme, en particulier pour les droits des femmes. L'acces universel a la sante et aux droits sexuels et reproductifs est une question prioritaire, dans le contexte du Caire + 20 mais egalement de l'agenda post-2015 pour le developpement.

Les droits sexuels et reproductifs sont des droits universels qui regroupent les droits fondamentaux a l'egalite, a la sécurite, a la sante et ils ne peuvent etre remis en cause en aucune circonstance.

Its doivent etre promus, garantis et mis en oeuvre. Le principe d'universalite est ce qui nous reunit ici et notre action doit s'inscrire dans le cadre pose par le preambule de la Charte des Nations Unies, celui de l'egalite des droits des hommes et des femmes.

Je vous remercie.